



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT CHARGE DE LA GESTION DES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU REBOISEMENT ET DE LA
PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET FORESTIERES
**DIRECTION GENERALE DES FORETS ET DES
RESSOURCES NATURELLES**



TEL. : (229) 21-33-06-62 FAX : 21-33-21-92/21-33-04-21 BP. 393 COTONOU (Rép. BENIN)
E-mail : «foretsbenin@yahoo.fr



@Plantation de eucalyptus dans la Lama



@Pépinière de production de plants forestiers

RAPPORT D'ACTIVITES 2015



*@Elevage de lapin dans le cadre de la promotion
des AaGRs du PGFR*



*@Bubale dans la Réserve de la
Biosphère de la Pendjari*

Décembre 2016

Liste des acronymes (sigles et abréviations)

AaGR	: Activités alternatives Génératrices de Revenus
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
APA	: Accès et le Partage des Avantages
AS	: Alibori Supérieur
BAD	: Banque Africaine de Développement
BN	: Budget National
CA	: Conseil d'Administration
CARDER	: Centre d'Actions Régionales pour le Développement Rural
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CENATEL	: Centre Nationale de Télédétection
CERF	: Centre d'Etudes, de Recherche et de Formation Forestières
CITES	: Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNR	: Campagne Nationale de Reboisement
CPL	: Chasseur Professionnel Local
CTAF	: Cellule Technique d'Aménagement Forestier
CVA	: Conducteur de Véhicule d'Administratif
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DGAFRN	: Directeur Général Adjoint des Forêts et des Ressources Naturelles
DGCE	: Direction Générale du Commerce Extérieur
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DPCEFC	: Direction des Politiques, du Contrôle de L'Exploitation Forestière et du Contentieux
DPEMF	: Direction du Personnel, de l'Équipement, du Matériel et des Finances
DREFN	: Direction de la Promotion du Reboisement et de l'Enrichissement des Forêts Naturelles
DPE	: Direction de la Promotion de l'Écotoxicité
DPNP	: Direction du Parc National de la Pendjari
DPNW	: Direction du Parc National du W
DSI	: Direction des Services d'Intendance
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
EMG	: Etat-Major Général
FA	: Financement Additionnel
FAD	: Fonds Africain de Développement

FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC	: Forêt Classée
FS	: Forêt Sacrée
FSOA	: Fondation des Savanes Ouest –Africaines
GCES	: Gestion Conservatoire des Eaux et des Sols
GEF	: Global Environment Facility
GPS	: Global Positioning System
IDA	: International Development Association
IEC	: Information, Education et Communication
IF	: Inspection Forestière
JNA	: Journée Nationale de l'Arbre
10MAA	: 10 Millions d'Âmes, 10 millions d'Arbres
MECGCCRPRNF	: Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières
ND	: Non Disponible
OIEFC	: Officier Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse
OITEFC	: Officier Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Chasse
ONAB	: Office Nationale du Bois
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSN	: Ouémé Supérieur, N'Dali
PAG	: Plan d'Aménagement et de Gestion
PAGAP	: Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées
PAGS	: Programme, Administration et Gestion des Services
PAGEFCOM	: Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
PAPDFGC	: Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production d'une Cartographie de base numérique
PAPE	: Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente
PAPF	: Plan d'Aménagement Participatif Forestier
PARCSF	: Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Secteur Forestier
PF	: Poste Forestier
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PIFSAP	: Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées
PNGDRN	: Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PNUD	: Programme des Nations Unis pour le Développement

ProCGRN	: Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAFPN	: Service de l'Aménagement des Forêts et de la Protection de la Nature
SAFRH	: Service de l'Administration, de la Formation et des Ressources Humaines
SAGPR	: Service Aménagement et Gestion des Périmètres de Reboisement
SLM	: Service de la Logistique et du Matériel
SOCAEF	: Sous-officier Contrôleur Adjoint des Eaux Forêts
SOCEF	: Sous-officier Contrôleur des Eaux Forêts
SOGF	: Sous-officier Garde Forestier
SPAGR	: Service de la Promotion des Activités Génératrices de Revenus et des Energies
SPM	: Service de la Passation des Marchés
SPSES	: Service Planification Suivi Evaluation et Statistiques
SRCC	: Service Réglementation, Contrôle et Contentieux
TAOP	: Technicien d'Action aux Organisations Paysannes
TDR	: Termes de Référence
TR	: Trois Rivières
TTK	: Tchaourou, Toui, Kilibo
UE	: Union Européenne
UFPSE	: Unité Focale de Programmation et de Suivi-évaluation
VNU	: Volontaire des Nations Unies
WC	: Water-Closet

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des principaux évènements marquants de la DGFRN au cours de 2015.....	10
Tableau 2 : Point des plants mis en terre (CNR 2015).....	11
Tableau 3 : Bilan des dégâts des feux de végétation en 2015.....	12
Tableau 4 : Statistiques sur la délivrance des agréments en 2014 et 2015.....	13
Tableau 5 : Bilan de l'exécution de l'exploitation forestière en 2015	14
Tableau 6 : Bilan de l'exploitation du bois d'œuvre par essence en 2015.....	15
Tableau 7 : Bilan de l'exploitation du bois de service en 2015	15
Tableau 8 : Bilan de l'exploitation du bois de feu en 2015.....	16
Tableau 9 : Bilan de l'exploitation de charbon de bois en 2015.....	18
Tableau 10 : Volume en m ³ des exportations de bois en 2015 par essence et par produit.....	19
Tableau 11 : Point des infractions enregistrées par département en 2015 et 2014	21
Tableau 12 : Récapitulatif des recettes de la DGFRN en 2015.....	24

Liste des figures

Figure 1 : Point du personnel des Eaux, Forêts et Chasse (Forestier et Civil) dans les différentes structures en 2015.....	6
Figure 2 : Point du personnel forestier par corps pour le compte de l'année 2015.....	6
Figure 3 : Les principaux domaines forestiers classés du Bénin distingués selon le niveau d'aménagement	8
Départements	12
Figure 4 : Volumes comparés exploités de bois de feu entre 2014 et 2015	17
Figure 5 : Statistiques comparatives des sacs de charbon de bois exploités par IF en 2015 et 2014. .	18
Figure 6 : Volume des essences exportées en fonction des types de produits.....	20
Figure 7 : Statistiques comparatives des recettes forestières des IFs entre 2014 et 2015	25
Figure 8 : Comparaison des taux d'exécution physique, d'engagement et d'ordonnancement en 2015, au niveau des projets et programmes du PNGDRN.	26

Table des matières

Liste des acronymes (sigles et abréviations)	iii
Liste des figures.....	ix
Table des matières	ix
<i>Résumé</i>	<i>ix</i>
<i>Introduction</i>	<i>2</i>
<i>I. Généralités</i>	<i>3</i>
1.1. Présentation de la DGFRN	3
1.2. Aperçu du potentiel forestier du Bénin	7
1.3. Importance du secteur forestier au Bénin	9
<i>II. Bilan des activités de la DGFRN en 2015</i>	<i>10</i>
2.1. Synthèse des principaux événements de la DGFRN qui ont marqué l'année 2015.	10
2.2. Bilan de la campagne de reboisement 2015.	10
2.3. Gestion et bilan des feux de végétation	11
2.4. Bilan de l'exploitation forestière.	13
<i>2.4.1. USAGERS DE BOIS : POINT DES AGREMENTS</i>	<i>13</i>
<i>2.4.2. PRODUITS FORESTIERS EXPLOITES</i>	<i>13</i>
2.5. Exportation et importation de bois d'œuvre	18
<i>2.5.1. EXPORTATIONS DU BOIS D'ŒUVRE</i>	<i>18</i>
<i>2.5.2. IMPORTATION DU BOIS D'ŒUVRE</i>	<i>20</i>
2.6. Contentieux forestiers.....	20
2.7. Gestion de la faune	21
<i>III. Bilan des recettes forestières</i>	<i>23</i>
<i>IV. Bilan des projets et programmes de la DGFRN en 2015</i>	<i>25</i>
Conclusion et recommandations.....	27
<i>ANNEXES</i>	<i>28</i>

Résumé

Le rapport d'activités 2015 de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) présente l'essentiel des actions mises en œuvre et les résultats obtenus au cours de l'année. Les réalisations des différentes activités se sont basées sur des Plans de Travail Annuel (PTAs) élaborés au niveau de chaque structure concernée. La mise en œuvre de ces différents PTAs a permis d'obtenir les résultats qui sont consignés dans le présent rapport. Au cours de cette année, l'effectif total national du personnel intervenant dans les structures forestières est estimé à 927, y compris le personnel civil. Au titre de la campagne nationale de reboisement 2015, 7 216 237 plants ont été mis en terre sur une superficie de 14415,33 ha et 751755,78 mètre linéaire. La campagne nationale d'allumage des feux précoces lancée le 17 décembre 2015 dans la commune de Djidja a été effective dans tous les départements. Pour l'exploitation de bois d'œuvre, un volume de 72982,50 m³ a été enregistré, auquel s'ajoutent 12005 pieds de palmier à huile. La quantité de bois de feu exploité est d'environ 10 145 stères tandis que celle du charbon de bois est de 1 325 958 sacs dits de «50 kg ». La quantité de bois de service exploitée est de 159 157 pieds. Un volume total de 83 072,18 m³ de bois, dont 54 046,18 m³ de *Tectona grandis*, 28 866 m³ de *Pterocarpus erinaceus*, 118 m³ de *Gmelina arborea*, 22 m³ d'*Azelia africana* et 20 m³ de *Daniellia oliveri* a été exporté. Le nombre de permis d'exploitation délivrés s'élève à 186 pour l'abattage de 35456 pieds de bois d'œuvre et 159 157 pieds de bois de service. Un total de 650 cartes professionnelles toute catégorie confondue ont été délivrées au cours de l'année 2015 pour les agréments des usagers. Il faut souligner que le nombre total des usagers est de 322 et que certains usagers sont titulaires de deux ou trois catégories de cartes à la fois. Trois cents quatre-vingt-quatre (384) infractions sont enregistrées au cours de l'année au niveau des Inspections Forestières, et de la DGFRN. Les recettes totales issues des transactions offertes sont évaluées à 1 096 801 896 F CFA. Au cours de cette année, le bilan total des recettes au profit du Trésor Public est de 1 814 355 361 F CFA contre 2 981 249 155 FCFA pour l'année 2014 soit une baisse de 39,14 %. En outre, au cours de l'année 2015, la DGFRN a été appuyée par sept (07) projets et programmes dans le cadre du PNGDRN. Il s'agit du Projet 10 Millions d'Âmes, 10 millions d'Arbres (P10MAA), du Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production d'une Cartographie de base numérique (PAPDFGC), du Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Secteur Forestier (PARCSF), du Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains – Financement Additionnel (PGFTR-FA), du Projet Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono (PRBTDM), du projet Système National d'Information et de Gestion des Statistiques Forestières (SIGSTATFOR) et du Projet Mangrove. Les taux d'exécution physique et d'engagement pour chaque projet /programme du PNGDRN sont respectivement de : 80,47% et 93,14% pour PARCSF ; 81% et 77,24% pour SIGSTATFOR ; 65,6% et 84,08% pour PAPDFGC ; 98% et 98,72% pour PRBTDM, 70,24% et 70,11% pour P10MAA ; 67,78% et 73,28% pour PGFTR-FA ; 45,54% et 60,25% pour Projet Mangrove.

Introduction

La Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) est la structure nationale chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de gestion durable des forêts et des ressources naturelles. Elle a pour mission d'assurer le développement et la gestion durable des forêts et des ressources naturelles à travers le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN), un des programmes opérationnels du Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières (MECGCCRPRNF). Le PNGDRN est un cadre de référence harmonisé et unitaire de pilotage et d'animation du sous – secteur forestier conçu en harmonie avec tous les documents de politiques et de stratégies nationales et internationales. La Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN), assure la coordination dudit programme qui rassemble toutes les structures intervenant dans le secteur forestier et est renforcée dans ses missions et fonctions par les Centres, Offices et Fonds sous tutelle que sont:

- l'Office National du Bois (ONAB) ;
- le Centre National de Télédétection et de suivi Ecologique (CENATEL) ;
- le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) ;
- le Centre d'Etudes, de Recherches et de formation Forestières (CERF) ;
- le Fonds National de Développement Forestier (FNDF).

Ainsi, chaque année, des activités sont planifiées pour tout le sous-secteur forestier et suivies par la DGFRN.

Le présent rapport qui fait la synthèse des activités mises en œuvre au titre de l'année 2015 s'articule comme suit :

- Généralités sur le secteur forestier ;
- Bilan des activités de la DGFRN;
- Bilan des recettes forestières ;
- Synthèse des rapports d'activités des projets et programmes sous tutelle de la DGFRN ;
- Conclusion et recommandations.

I. Généralités.

1.1. Présentation de la DGFRN.

Créée par arrêté n°2428 du Gouverneur de l'Afrique Occidentale Française (AOF) du 23 juillet 1938, la mission principale de la Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) est d'assurer la protection, la production et la valorisation des ressources forestières (sol, eau, flore, faune) afin de faire du secteur forestier une source de plus-value sociale et de valeur ajoutée à l'économie nationale. Sur le plan institutionnel, la DGFRN assure la programmation, la mise en œuvre et la coordination de la politique forestière nationale en harmonie avec le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN). A ce titre, elle est chargée de :

- élaborer les politiques et stratégies de l'Etat ainsi que les textes législatifs et réglementaires en matière de gestion durable des ressources naturelles (forestières, fauniques et autres) et en assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre ;
- mettre en œuvre ces politiques et les programmes et projets y relatifs ;
- élaborer les plans, programmes et projets de valorisation, de prévention et de lutte contre toutes les formes de dégradation des ressources naturelles (forestières, fauniques et autres) ;
- élaborer les instruments et outils de gestion durable des ressources naturelles (forestières, fauniques et autres) ;
- participer à l'élaboration des politiques et stratégies de conservation des zones sensibles et de restauration des sites dégradés ;
- assurer la coordination et le pilotage du sous-secteur forestier ;
- suivre la mise en œuvre de la politique, des stratégies, plans, programmes, projets, instruments et outils en matière de gestion durable des ressources naturelles (forestières, fauniques et autres) ;
- promouvoir la recherche pour une gestion durable des ressources naturelles (forestières, fauniques et autres) ;
- gérer et suivre les conventions internationales relatives à la conservation de la nature ;
- participer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires dans les domaines de compétence du Ministère ;
- veiller à la constitution et à la préservation du domaine forestier de l'Etat ;

- collaborer avec les autres directions techniques dans la mise en œuvre des activités relevant du domaine de compétence du Ministère.
- assurer le commandement des Inspections Forestières ;
- collaborer aux côtés des autres forces militaires et paramilitaires, à l'exécution des servitudes et des missions particulières liées à la spécificité des corps des personnels forestiers ou non ;
- appuyer les Directions Départementales de l'Environnement et des Changements Climatiques, dans la mise en œuvre de leurs activités relatives aux domaines de compétence du Ministère.

Au niveau central, l'Administration Forestière est subdivisée en six (6) départements :

- la Direction des Politiques, du Contrôle de l'Exploitation Forestière et du Contentieux (DPCEFC) ;
- la Direction de la Protection des Ressources Naturelles et de la Promotion des Systèmes de Lutte contre la Désertification (DPRNPSD) ;
- la Direction du Personnel, de l'Équipement, du Matériel et des Finances (DPEMF) ;
- la Direction de la Promotion du Reboisement et de l'Enrichissement des Forêts Naturelles (DREFN) ;
- l'Unité Focale de Programmation et de Suivi-Evaluation (UFPSE) et
- le Secrétariat de Direction (SD).

Il convient de mentionner que la DGFRN est dotée de la Brigade Forestière Nationale Mobile et des Brigades Spéciales, qui lui sont directement rattachées. La Brigade Nationale intervient sur toute l'étendue du Territoire Béninois.

Au niveau des départements du Bénin, la DGFRN est représentée par les Inspections Forestières (IFs) qui sont chargées de mettre en œuvre la politique forestière nationale. Les Inspections Forestières s'appuient sur leurs démembrements que sont les :

- ✓ Cantonnements Forestiers, compétents en général sur un regroupement de communes ;
- ✓ Sections Communales des Eaux, Forêts et Chasse ;
- ✓ Postes Forestiers qui couvrent un ou plusieurs arrondissements/villages.

(Voir organigramme de la DGFRN en annexe 1).

En outre dans le processus de restructuration de la DGFRN, les Cellules Techniques d'Aménagement des Forêts (CTAF) ont été créées pour intervenir au niveau des massifs forestiers et périmètres de reboisement dotés de plan d'aménagement.

Au cours de l'année 2015, l'Administration Forestière a été appuyée par sept (07) projets et programmes dans le cadre du PNGDRN. Il s'agit du :

- Projet 10 Millions d'Âmes, 10 millions d'Arbres (P10MAA) ;
- Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production d'une Cartographie de base numérique (PAPDFGC) ;
- Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Secteur Forestier (PARCSF).
- Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains – Financement Additionnel (PGFTR-FA).
- Projet mise en place d'un Système national d'Information et de Gestion des Statistiques Forestières du Bénin (SIGSTATFOR).
- Projet Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono (PRBTDM)
- Projet Mangrove.

Il faut noter que la majorité des activités de la DGFRN est financée par le PGFTR qui est un programme d'appui institutionnel. Ayant pris fin en 2013, le PGFTR a reçu un financement additionnel d'où le PGFTR-FA qui a débuté en janvier 2014.

La DGFRN dispose d'un personnel composé de fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse et des civils répartis au niveau central, dans les structures déconcentrées, dans les Projets/Programmes et les Centres et Offices sous tutelles. La répartition du personnel dans les différentes structures pour le compte de l'année 2015 est présentée sur la figure 1 et détaillée dans le Tableau en annexe 2.

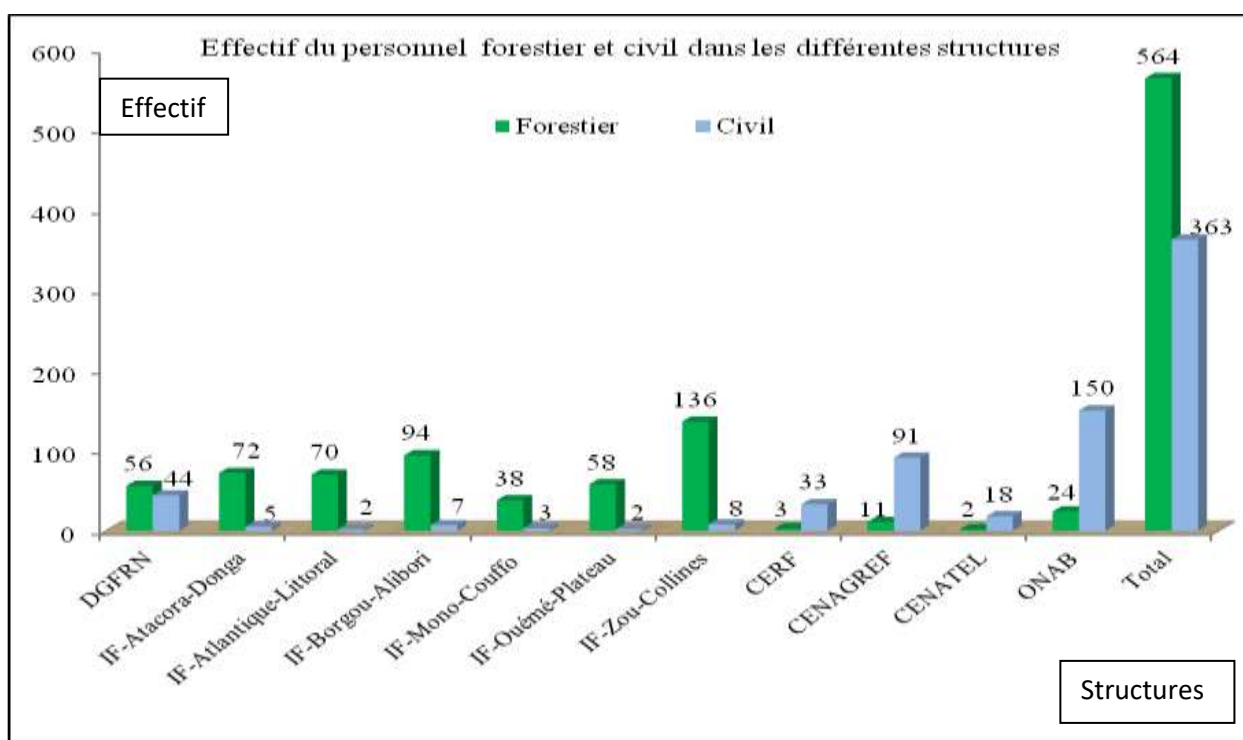


Figure 1 : Point du personnel des Eaux, Forêts et Chasse (Forestier et Civil) dans les différentes structures en 2015.

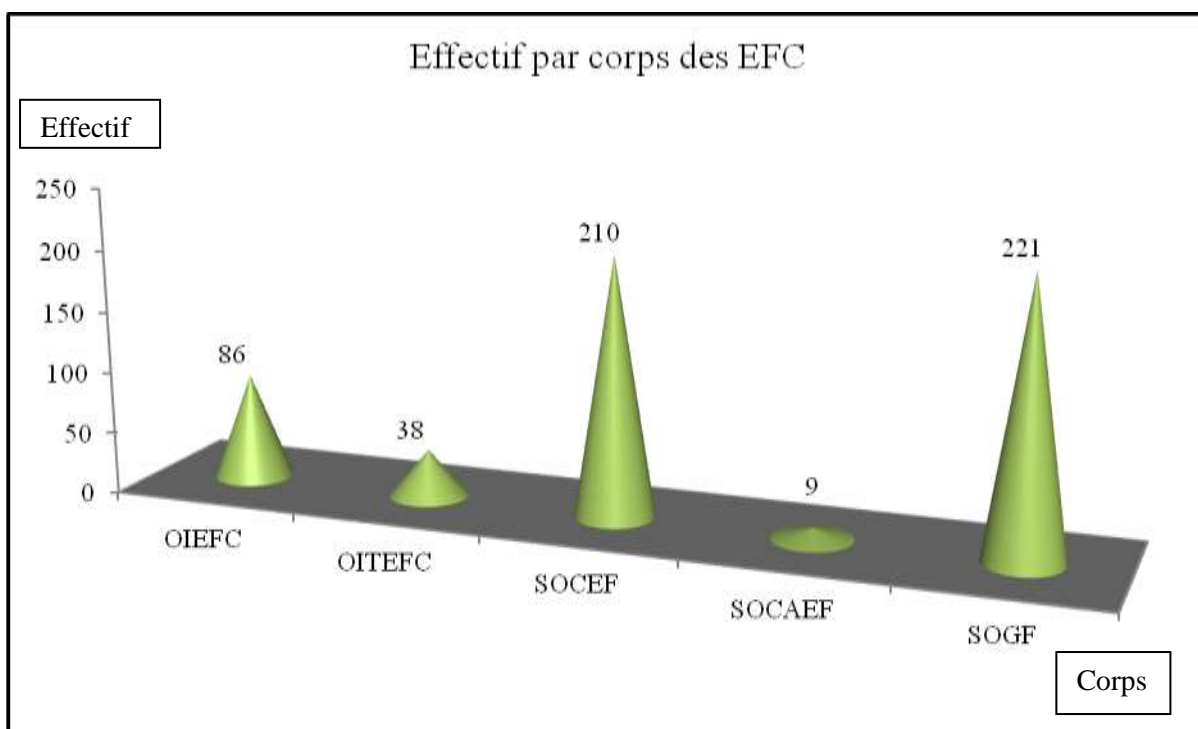


Figure 2 : Point du personnel forestier par corps pour le compte de l'année 2015.

1.2. Aperçu du potentiel forestier du Bénin

La République du Bénin couvre une superficie de 114.763 km² et se présente comme un couloir qui s'étend de l'océan Atlantique au Sud, jusqu'au fleuve Niger au Nord. Sa population est estimée en 2013 à 9.983.884 habitants (RGPH4, 2013).

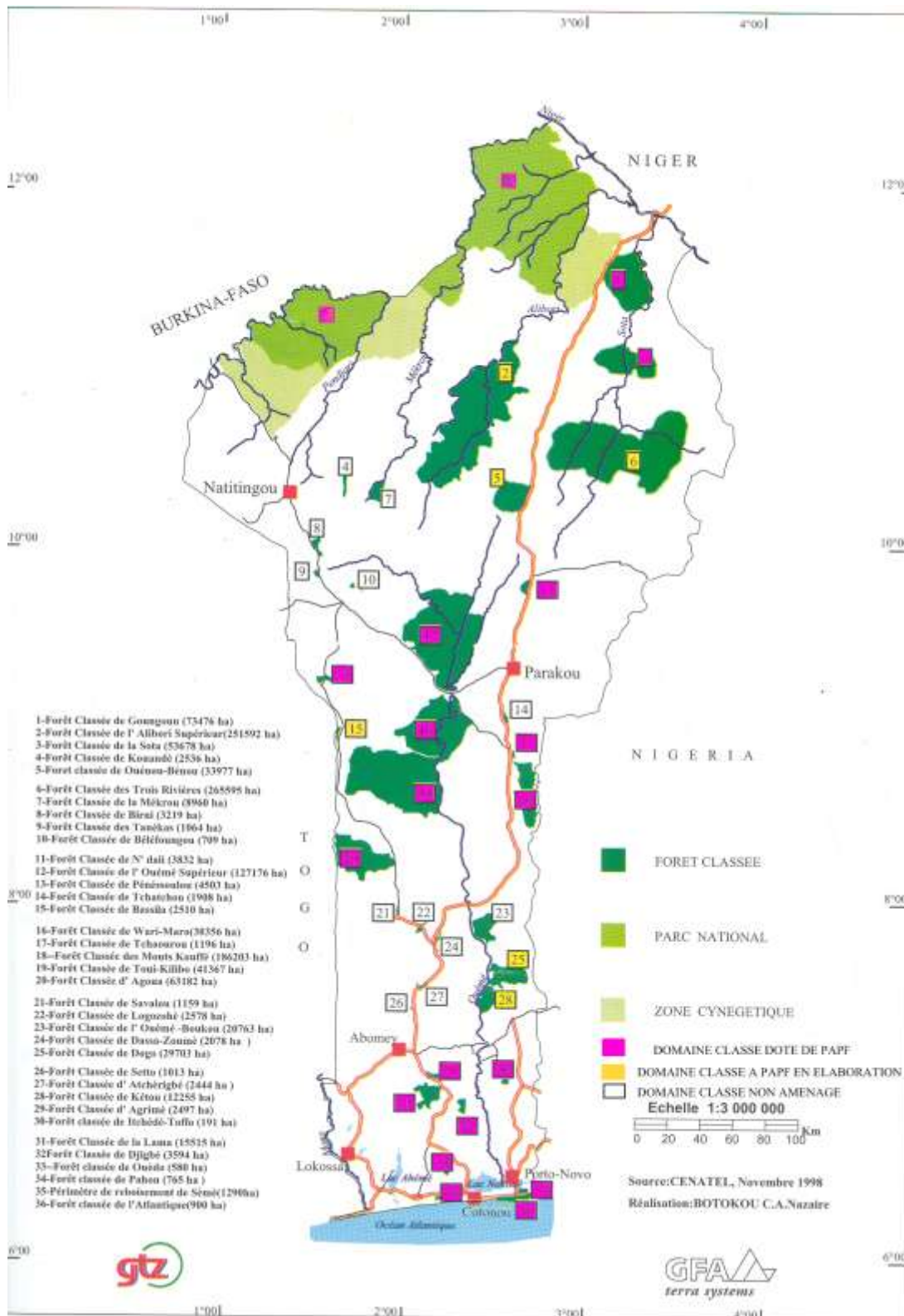
Selon IFN (2007), la couverture forestière totale du Bénin est estimée à 7 813 495 ha.

Elle comprend :

- deux (02) parcs nationaux (829 320 ha) ;
- trois (04) zones cynégétiques (422 300 ha) ;
- quarante et une (41) forêts classées (1 315 432 ha), dont vingt-six (26) sont dotées de plan d'aménagement (soit une superficie de 1 294 955 ha) ;
- quatre (04) plantations domaniales (18392,5 ha) dotées toutes de plan d'aménagement participatif ;
- dix (10) périmètres de reboisement (8 435,5 ha) ;
- quatre-vingt-treize (93) forêts sacrées dotées de plans simple de gestion.

La Figure 3 renseigne sur les principaux domaines forestiers classés du Bénin distingués selon le niveau d'aménagement.

La végétation est de nos jours fortement dégradée par des pratiques liées à l'agriculture, la chasse, l'élevage, l'exploitation forestière, etc. Le taux de conversion des superficies forestières est de 2,3 % par an (FAO, 2002).



Source: IFN, 2007.

Figure 3 : Les principaux domaines forestiers classés du Bénin distingués selon le niveau d'aménagement

1.3. Importance du secteur forestier au Bénin

En dépit du manque de données précises sur la contribution du secteur forestier au développement socioéconomique du pays, l'étude sur la contribution du secteur forestier à l'économie nationale réalisée en 2009 avec l'appui du Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles (ProCGRN) a révélé que le secteur forestier contribuerait à 6,64% au PIB national (contre moins de 2,8 % souvent indiqué dans les documents officiels). Cependant, ces données n'ont pris en compte qu'une vingtaine de filières, ce qui montre que la contribution du secteur forestier à l'économie nationale reste encore sous-évaluée.

Pour une évaluation plus juste, il urge que des enquêtes et des études plus complètes, prenant en compte toutes les autres filières (la faune et les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), de même que les pertes d'informations dues à l'informel, soient faites. Bien que des données chiffrées manquent toujours pour étayer le rôle du secteur forestier à l'économie nationale, l'importance de l'utilisation des ressources forestières peut se résumer en quatre catégories à savoir :

- les produits utilisés directement en famille (combustible, aliments, plantes médicinales, et autres produits forestiers non ligneux.),
- les sources de revenus et d'emplois (exploitants, commerçants, transporteurs, éco touristes, transformateurs, etc.),
- les services écologiques (lutte contre les changements climatiques, préservation des écosystèmes etc.),
- les services socioculturels tels que les forêts sacrées.

Le secteur contribue donc à l'amélioration des conditions de vie des populations, à l'augmentation des revenus des communautés locales, à la création d'emplois dans les villes comme dans les campagnes, à la satisfaction des besoins en produits et services forestiers.

II. Bilan des activités de la DGFRN en 2015

2.1. Synthèse des principaux évènements de la DGFRN qui ont marqué l'année 2015.

Les principaux évènements qui ont marqué l'année 2015 à la DGFRN sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 1: Synthèse des principaux évènements marquants de la DGFRN au cours de 2015.

N°	Evènement	Date	Lieu	Organisateur
1	Manifestation officielle de la 31 ^{ème} JNA et lancement de la CNR 2014-2015	1 ^{er} Juin 2015	Ganvidokpo, commune de Sèmè-Podji (Ouémé)	DGFRN/ PGFTR
2	Célébration de la Journée Internationale de la Biodiversité	22 Mai 2015	Cotonou (Littoral)	DGFRN/CDB
3	Défilé du 55 ^{ème} Anniversaire de l'accession de la République du Bénin à l'indépendance	1 ^{er} Août 2015	Cotonou (Littoral)	EMG et DGFRN
4	Lancement officiel de la campagne Nationale d'allumage des feux précoces	17 Décembre 2015	Dridji, commune de Djidja (Zou)	DGFRN / PGFTR
5	Journée internationale des forêts	21 Mars 2015	Porto Novo, département de l'Ouémé	DGFRN
6	Journée Mondiale de l'environnement	05 Juin 2015		MECGCCRPRNF (Message à la Nation du Ministre)
7	Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse	17 Juin 2015		MECGCCRPRNF (Message à la Nation du Ministre à travers les médias)

2.2. Bilan de la campagne de reboisement 2015.

❖ Point de la 31^{ème} édition de la Journée Nationale de l'Arbre (JNA)

Les manifestations officielles marquant la célébration de la Journée Nationale de l'Arbre le 1^{er} juin 2015 ont eu lieu sur le domaine du Port Autonome de Cotonou, situé à Ganvidokpo, commune de Sèmè-Podji, dans le département de l'Ouémé. Au cours de la 31^{ème} édition de la JNA, au total **cent trente-sept mille neuf cent quatre vingt-sept (137 987) plants** toutes essences confondues ont été mis en terre sur toute l'étendue du territoire national, sur une superficie totale de **80, 488 hectares** et **45 924 mètres linéaires** environs.

❖ Point sur la Campagne Nationale de Reboisement (CNR) 2015

L'organisation des CNR fait partie des activités courantes exécutées chaque année par la DGFRN. La Journée Nationale de l'Arbre (JNA) célébrée le 1^{er} Juin de chaque année est un événement particulier qui marque le lancement de cette campagne de reboisement et témoigne de l'importance que notre pays lui accorde. Le point de cette CNR est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Point des plants mis en terre (CNR 2015)

Départements	Nombre de plants mis en terre			Superficies occupées	
	JNA	Autres reboisement du CNR	TOTAL	Superficie en ha	Mètres linéaires
Atacora-Donga	22 174	313 191	335 365	758,1225	119363
Ouémé-Plateau	25 685	1 216 405	1 242 090	1134,115	159431,5
Zou-Collines	40 370	2 501 273	2 541 643	8527,5253	179069,28
Mono-Couffo	26 200	386 432	412 632	1929,77	8518
Borgou-Alibori	18 742	1 626 787	1 645 529	1576,85	236807
Atlantique-Littoral	4816	1 038 978	1 043 794	488,95	48567
TOTAL	137987	7083066	7 216 237	14415,3328	751755,78

De l'examen du tableau 2, il ressort qu'au titre de 2015, un total de **7 216 237** plants toutes espèces confondues ont été mis en terre sur **14 415,33** hectares et **751 755,78** mètres linéaires. Cette réalisation inclut les **137 987** plants mis en terre au cours de la Journée Nationale de l'Arbre. Il ressort de l'analyse de ce tableau 2 que pour la 31^{ième} édition de la JNA, les départements du Zou et des Collines viennent en tête des réalisations suivis respectivement des départements du Mono et du Couffo, de l'Ouémé et du Plateau, de l'Atacora et de la Donga, du Borgou et de l'Alibori puis de l'Atlantique et du Littoral. Quant à la CNR, les départements du Zou et des Collines viennent en têtes des réalisations suivis respectivement des départements du Borgou et de l'Alibori, de l'Ouémé et du Plateau, de l'Atlantique et du Littoral, du Mono et du Couffo puis de l'Atacora et de la Donga.

2.3. Gestion et bilan des feux de végétation.

La cérémonie officielle de lancement de l'allumage des feux précoces de végétation s'est déroulée le 17 Décembre 2015 à Dridji, dans la Commune de Djidja. A l'issue de cette cérémonie, une parcelle d'environ 4 ha a été mise à feu à titre de démonstration. La manifestation a connu la participation

des principaux acteurs intervenant dans le secteur forestier, notamment le Ministre en charge de l'environnement et les membres de son cabinet, le Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles et sa délégation, ainsi que les autorités communales et la population locale.

Pour accompagner la mise en œuvre du Plan de mise à feu précoces, des activités de sensibilisation avec l'accompagnement des radios communautaires et des séances d'IEC, des activités d'ouverture des pare-feux et de l'entretien des plantations ainsi que l'application des feux de renvoi pour mieux protéger les plantations et les forêts contre les incendies, ont été menées. Tous les départements du Bénin ont à la suite du lancement officiel procédé à la campagne de mise à feu précoces conformément aux dispositions de l'arrêté pris à cet effet. Cependant il a été constaté au niveau de certains départements que des plantations d'essences forestières et des vergers ont été brûlés par des feux tardifs causant ainsi un manque à gagner au niveau des propriétaires. Le bilan des dégâts des feux de végétation observés est synthétisé dans le tableau 3. Ces données ont été rendues disponibles par département en général et n'ont par forêts classées, domaines protégées et plantations.

Tableau 3 : Bilan des dégâts des feux de végétation en 2015

Départements	Superficie brûlée (ha)					
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Total
Alibori	40 421	31 179	17 539	2 508	679	92 326
Atacora	35 908	20 128	7 542	526	78	64 182
Atlantique	1 238	583	770	234	0	2 825
Borgou	47 257	18 615	10 505	705	0	77 082
Collines	24 393	4 838	13 076	616	0	42 923
Couffo	2 544	548	738	0	0	3 830
Donga	22 518	4 215	1 770	235	0	28 738
Mono	313	470	549	0	0	1 332
Ouémé	705	201	98	0	0	1 004
Plateau	4 564	1 042	2 289	392	0	8 287
Zou	12 217	861	941	0	0	14 019
Total	192 078	82 680	55 817	5 216	757	336 548

Source: CENATEL, 2015

2.4. Bilan de l'exploitation forestière.

L'exploitation des ressources forestières est accordée à des opérateurs agréés qui devront requérir une autorisation de l'Administration Forestière avant tout acte d'exploitation dans les limites des ressources disponibles.

2.4.1. Usagers de bois : Point des agréments

Les usagers du bois représentent des partenaires importants qui influent sur la gestion et l'exploitation des ressources forestières. De ce fait, leur suivi s'avère indispensable. La situation liée à la délivrance des agréments aux exploitants, aux commerçants et aux industriels du bois se présente dans le tableau 4.

L'analyse de ce tableau permet de constater qu'au total, **650** cartes professionnelles, toutes catégories confondues ont été délivrées au cours de l'année 2015. Les exploitants viennent en tête avec **297** cartes délivrées puis suivent les commerçants (**199** cartes délivrées) et enfin les industriels (**154** cartes délivrées). On remarque que le nombre de carte délivrée a baissé considérablement par rapport à 2014 de 68,43%.

Tableau 4: Statistiques sur la délivrance des agréments en 2014 et 2015

Catégories de cartes	2015		2014		Taux d'accroissement en %
	Nombre de cartes	Nombre d'usagers	Nombre de cartes	Nombre d'usagers	Nombre d'usagers
Exploitants	297		487		
Commerçants	199	322	876		
Industriel	154		357	1020	- 68,43
Total	650		1720		

2.4.2. Produits forestiers exploités

L'exploitation des ressources forestières concerne le bois d'œuvre, le bois de service, le bois-énergie et les produits forestiers non ligneux. Elle se fait conformément aux dispositions de la loi 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des Forêts en République du Bénin et son décret d'application 96-271 du 2 juillet 1996. Le personnel de la DGFRN veille au respect de la réglementation par le renouvellement et l'établissement des agréments, l'établissement des constats d'exploitation, la délivrance de permis de coupe, le suivi des chantiers d'exploitation et la tenue des statistiques d'exploitation. Le bilan des exploitations forestières au niveau des départements au cours de l'année 2015 est synthétisé dans le tableau 5.

Tableau 5 : Bilan de l'exécution de l'exploitation forestière en 2015

	Type de produit	Départements						Total
		Atacora / Donga	Atlantique/ Littoral	Borgou/ Alibori	Mono/ Couffo	Ouème/ Plateau	Zou/ Collines	
1	Bois d'œuvre							
	Bois d'œuvre d'essences autochtones (m ³)	28514	0	26266	554,89	11903	5744,6	72982,49
2	Bois de service							
	Billes de teck/ Perches/ Poteaux (Nombre de pieds)	3 632	0	0	77 464	63 901	14 160	159157
3	Bois énergie							
	Bois de feu (Stères)	0	4255	0	0	5785	105	10145
	Sacs de Charbon de bois '50 Kg'	51 580	1200	90	1780	379 310	891 998	1325958
4	Autres : Palmier à huile							
	Nombre de pieds de Palmiers à huile	0	0	0	7920	4085	0	12005

Source : IFs

2.4.2.1. Exploitation du bois d'œuvre.

Le volume de bois d'œuvre exploité au cours de l'année 2015 s'élève à **72982,50 m³** (voir **tableau 6**) contre **75 466 m³** en 2014. Le tableau 6 présente le point de l'exploitation du bois d'œuvre par espèce. De son analyse, il ressort que, sur les espèces exploitées en 2015, *Tectona grandis* est l'espèce la plus exploitée, tandis que *Iroko* est l'espèce la moins exploitée aussi bien en termes de nombre de pieds. Par contre, en terme de volume, l'espèce la plus exploitée demeure le *Tectona grandis* et la moins exploitée est l'*Antiaris africana*.

Tableau 6: Bilan de l'exploitation du bois d'œuvre par essence en 2015

Essences	Nombre de pieds exploités	Volume VT en m ³	Essences	Nombre de pieds	Volume en m ³
<i>Tectona grandis</i>	33349	52960	<i>Ceiba pentadra</i>	76	586,90
<i>Pterocarpus erinaceus</i>	505	3798,90	<i>Bombax costatum</i>	3	79,5
<i>Isoberlina doka</i>	226	1750	<i>Diospyros mespiliformis</i>	3	15,19
<i>Erythrophleum guineense</i>	43	560,96	<i>Khaya senegalensis</i>	86	532,70
<i>Azelia africana</i>	95	594	<i>Milicia excelsa</i>	5	142
<i>Daniellia oliveri</i>	499	7513	<i>Triplochiton scleroxylon</i>	7	32,75
<i>Cola cordifolia</i>	33	600	<i>Antiaris africana</i>	5	31,60
<i>Anogeisus leiocarpus</i>	114	1037	<i>Vitex doniana</i>	12	212
<i>Cola gigantea</i>	61	706	<i>Gmelina arborea</i>	280	1350
<i>Cola nitida</i>	54	480			
		Total		35456	72982,50

Source : IFs

2.4.2.2. Exploitation de bois de service

Le tableau 7 présente le bilan de l'exploitation du bois de service en 2015. Au total, 101 permis ont été accordés pour l'exploitation d'environ 159 157 pieds, dont l'espèce majoritaire est le teck. On remarque que le département du Mono/Couffo a exploité plus de bois de service en terme de nombre de pieds que les autres départements. Cependant aucune exploitation n'a été notifiée dans les départements de l'Atlantique-Littoral et du Borgou-Alibori.

Tableau 7: Bilan de l'exploitation du bois de service en 2015

Départements	Nombre de permis	Nombre de pieds accordés
Atlantique -Littoral	///	///
Atacora-Donga	13	3 632
Borgou-Alibori	///	///
Mono-Couffo	54	77 464
Ouémé-plateau	31	63 901
Zou-Collines	3	14 160
Total	101	159 157

2.4.2.3. Exploitation de bois énergie

Au Bénin, le bois énergie constitue la principale source d'énergie domestique utilisée par les populations. On distingue deux catégories d'utilisation du bois énergie : le bois de feu et le charbon de bois.

➤ *Exploitation du bois de feu.*

Au cours de l'année 2015, le volume total de bois de feu exploité est estimé à 10 145 stères (voir tableau 8). Les départements de l'Ouémé et du Plateau viennent en tête avec 5 786 stères tandis que ceux du Zou et des Collines ont connu le plus petit volume de l'exploitation soit 105 stères. Aucune exploitation de bois de feu dans les départements du Mono et du Couffo, du Borgou et de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga n'a été notifiée au cours de l'année 2015. La figure 4 présente les volumes d'exploitation comparés de bois de feu dans les départements pour les années 2014 et 2015. Après l'analyse du graphique, on constate que l'exploitation du bois de feu a baissé considérablement au cours de cette année 2015 par rapport à l'année 2014 de façon générale. Cependant, la quantité exploitée en 2015 dans le département de l'Ouémé et du Plateau a sensiblement doublé celle de 2014 dans le même département.

Tableau 8: Bilan de l'exploitation du bois de feu en 2015.

<i>Inspection Forestière</i>	<i>Volume de bois (stère) de feu exploité en 2015</i>
Atacora-Donga	0
Atlantique-Littoral	4255
Borgou-Alibori	0
Mono-Couffo	0
Ouémé-Plateau	5785
Zou-Collines	105
Total	10145

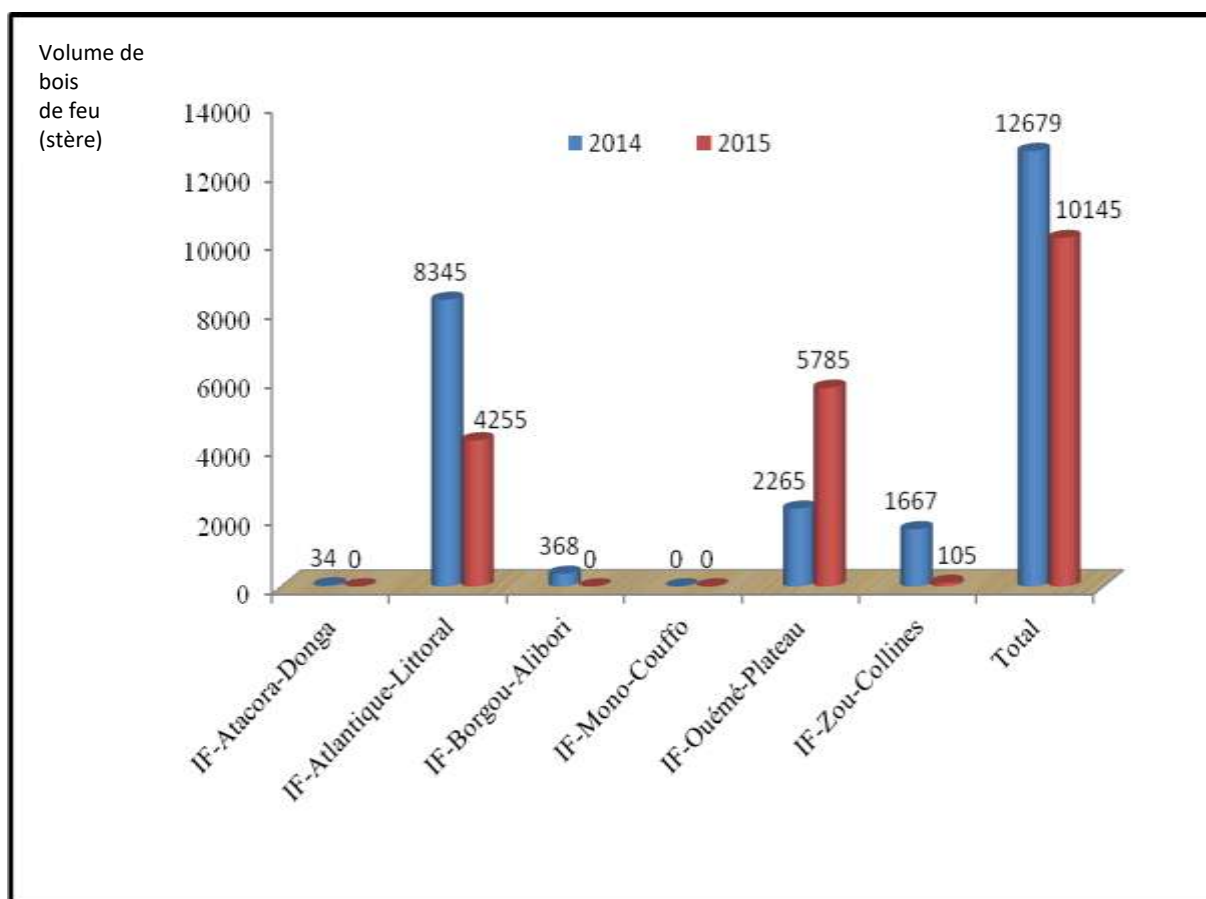


Figure 4: Volumes comparés exploités de bois de feu entre 2014 et 2015

➤ **Exploitation du charbon de bois**

Au cours de l'année 2015, 1 325 958 sacs de charbon de bois dits de 50 kg ont été enregistrés au niveau des six Inspections Forestières du Bénin, contre 1 518 419 sacs au cours de l'année 2014, soit une régression de 12,67 %.

La figure 5 présente l'évolution du volume de charbon de bois enregistré par les Inspections Forestières en 2014 et en 2015. Il ressort de l'analyse de cette figure que, la plus grande partie de la production totale de charbon de bois est exploitée dans les Départements du Zou et des Collines. Les départements de l'Ouémé et du Plateau arrivent en deuxième position avec un écart considérable. Les Départements de l'Atlantique et du Littoral n'ont enregistré aucune exploitation de charbon de bois. Toutefois, notons que l'exploitation a connu une augmentation cette année 2015 par rapport à l'année 2014 au niveau de tous les départements sauf ceux du Zou et des Collines puis du Borgou et de l'Alibori.

Tableau 9: Bilan de l'exploitation de charbon de bois en 2015.

<i>Inspection Forestière</i>	<i>Sacs de Charbon de bois (50 kg) exploités en 2015</i>
Atacora-Donga	51 580
Atlantique-Littoral	1200
Borgou-Alibori	90
Mono-Couffo	1780
Ouémé-Plateau	379 310
Zou-Collines	891 998
Total	1 325 958

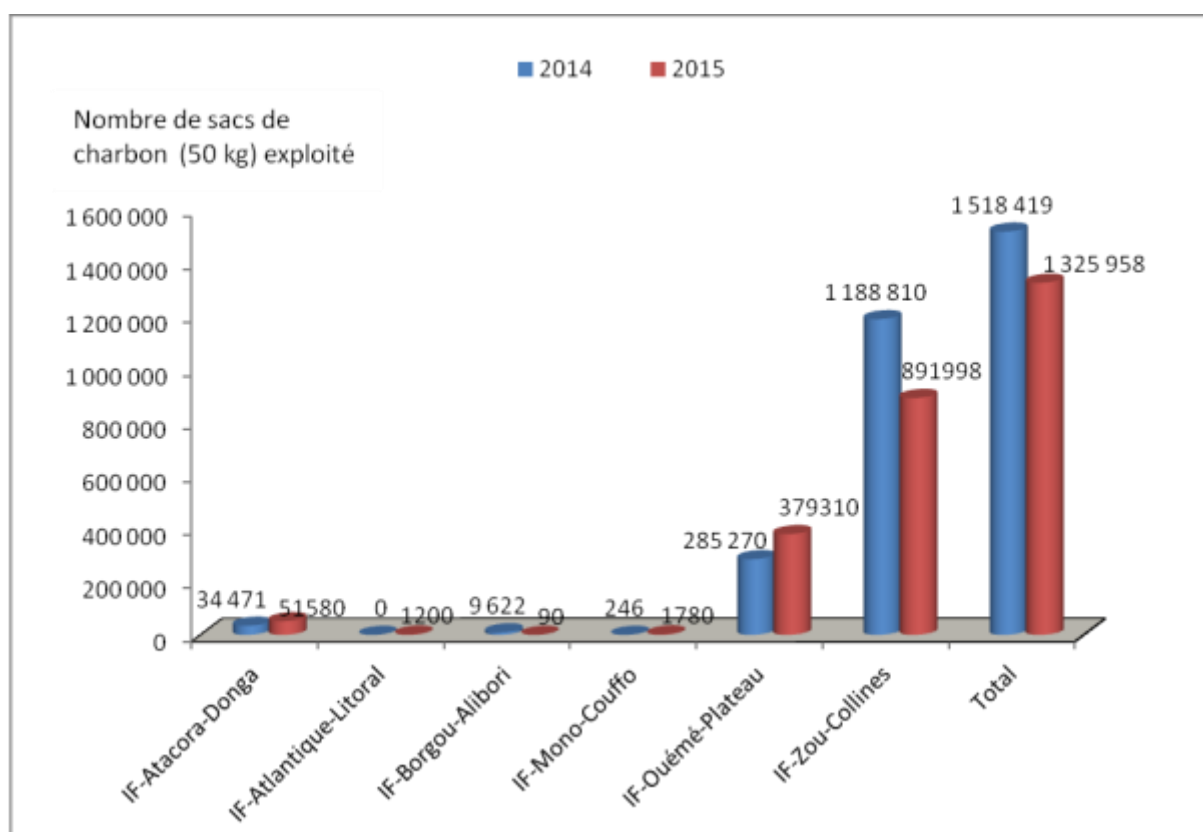


Figure 5 : Statistiques comparatives des sacs de charbon de bois exploités par IF en 2015 et 2014.

2.5. Exportation et importation de bois d'œuvre

2.5.1. Exportations du bois d'œuvre

L'exportation du bois au Bénin est règlementée par l'Arrêté N°0053/MEPN/MIC/DC/SGM/DGFRN/DGCE du 04/09/07. Conformément aux dispositions de l'Article 02 de cet arrêté, il est du ressort de la DGFRN d'émettre un avis sur la conformité des produits

forestiers ligneux à exporter, aux prescriptions légales et techniques en vigueur. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) constitue la principale porte de sortie du bois d'œuvre vers l'extérieur du pays. Ces produits sont exportés essentiellement vers l'Inde et la Chine. Le contrôle de l'exportation de bois d'œuvre est assuré par la Brigade Spéciale Forestière installée dans l'enceinte portuaire.

En 2015, *Tecktona grandis*, *Pterocarpus erinaceus*, *Afzelia Africana*, *Gmelina arborea* et *Daniela oliverie* ont été exportés sous diverses formes conformément à la réglementation en vigueur en République du Bénin. Ainsi, les produits les plus exportés l'ont été principalement sous forme de parquet ; petite grume et frises. Le Tableau 10 présente le volume des diverses formes de bois exportés par essence. Les essences les plus exportées en 2015 sont *Tecktona grandis* (Teck) et *Pterocarpus erinaceus* (Vène).

Tableau 10: Volume en m³ des exportations de bois en 2015 par essence et par produit

<i>Type de Produits</i>	<i>Volume (m³) /Essences</i>					<i>Total (m³)</i>
	Afzelia	Gmelina	Daniela	Teck	Vène	
Parquets	22	66	00	8481,18	27652	36221,18
Frises	00	00	00	8974	1122	10096
P. Grumes	00	32	00	25740	92	25864
Planches	00	20	20	00	00	40
Poteaux	00	00	00	10792	00	10792
Meubles	00	00	00	59	00	59
Total	22	118	20	54046,18	28866	83072,18

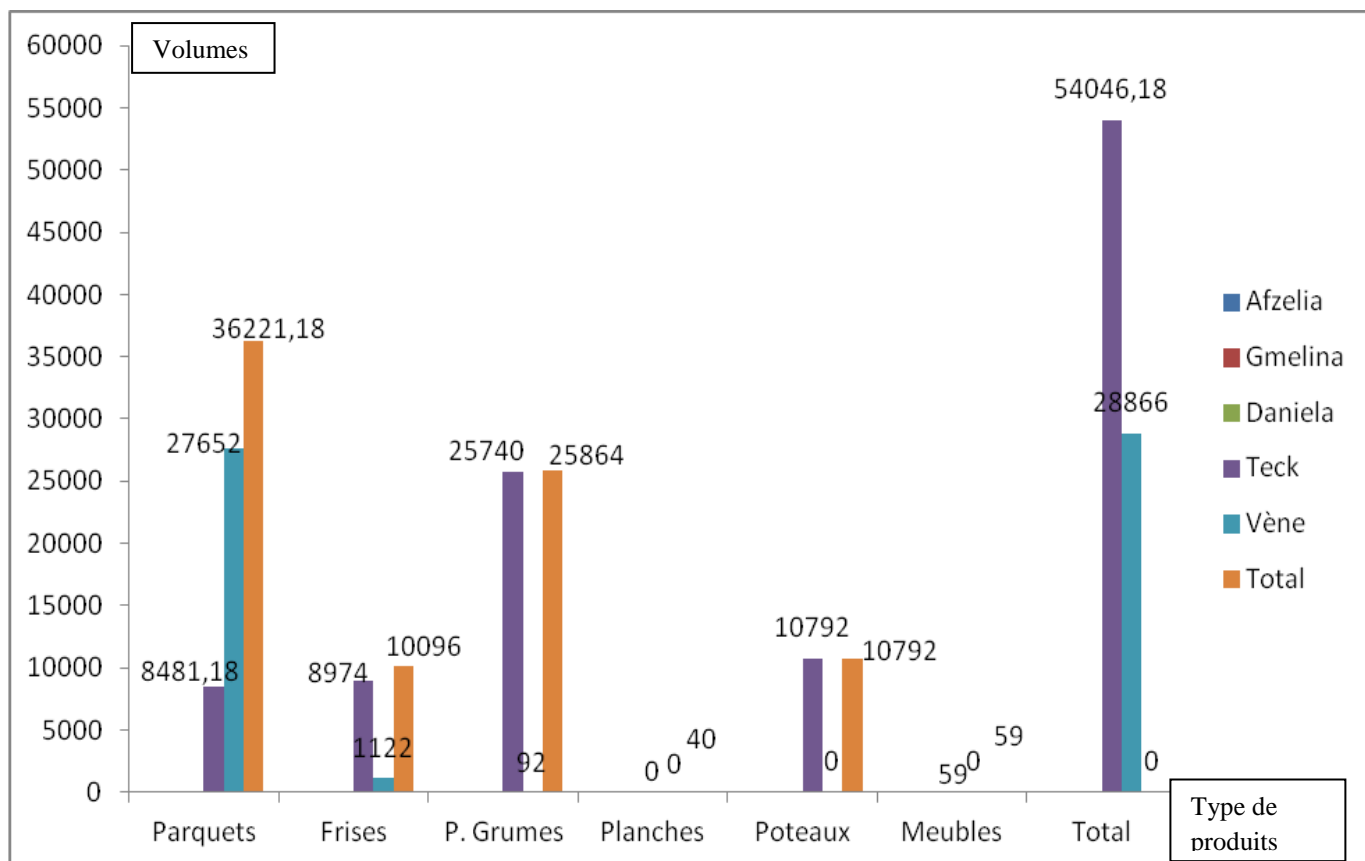


Figure 6: Volume des essences exportées en fonction des types de produits

2.5.2. Importation du bois d'œuvre.

En application des nouvelles dispositions prises par la DGFRN dans le cadre de la gestion de l'exploitation et du commerce du bois (courant juillet 2009), la délivrance des Autorisations spéciales d'importation de produits forestiers a été suspendue. Par conséquent il n'a pas été formellement enregistré des cas d'importation de bois au cours de l'année 2015. Tous les bois irréguliers sciés à la tronçonneuse localement ou en provenance des territoires voisins sont gérés comme des produits irréguliers et ont fait l'objet d'un contentieux conformément aux textes en vigueur.

2.6. Contentieux forestiers.

Les contentieux forestiers résultent de la gestion des cas d'infractions à la législation forestière. Les infractions et délits en matière forestière sont recherchés, constatés et verbalisés par le personnel forestier à l'issue de diverses opérations de contrôle (patrouilles, ratissages en forêt, brigades mobiles). Le règlement des contentieux aboutit dans la plupart des cas à des offres de transaction (amendes et revente de produits saisis) conformément à l'Article 75 de la loi 93-009 du 2 Juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin. Au titre de l'année 2015, au total **384** délits et infractions ont été enregistrés contre **338**

en 2014. L'essentiel de ces infractions découle de la poursuite de l'application des mesures spéciales relatives à la gestion des produits sciés à la tronçonneuse, enclenchées depuis 2010.

Tableau 11 : Point des infractions enregistrées par département en 2015 et 2014

Structures/IF	Exploitation/commerce/Transformation illégal(e) de produits forestiers	Pâturage non autorisée et Elagage abusif d'essences protégées	Incendie/destruction de plantation	Pollution de plans d'eau	Autres infractions	Nombre total d'infraction 2015	Nombre total d'infraction 2014
Atacora-Donga	15	4	2	0	1	22	50
Atlantique-Littoral	29	0	0	0	3	32	31
Borgou-Alibori	12	0	0	0	0	12	80
Ouémé-Plateau	295	0	3		1	299	28
Mono-Couffo	7	0	0	0	0	7	5
Zou-Collines	3	0	0	0	0	3	17
Mesures spéciales (DGFRN)	3	0	0	0	4	7	108
Brigade (DGFRN)	2	0	0	0	0	2	19
Total	366	4	5	0	9	384	338

Source : IFs, et Brigades DGFRN

2.7. Gestion de la faune

La gestion de la faune au Bénin est régie par la loi n° 2002-16 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune. La gestion de cette activité dans les réserves de faune est déléguée au Centre National de Gestion des Réserves de Faunes (CENAGREF) dans les zones cynégétiques et parcs nationaux. Dans les zones protégées (dites libres), la faune est gérée par la DGFRN. Nous aborderons dans cette partie la gestion du commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES) et des permis de chasse au niveau des parcs.

Dans le cadre du commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction durant l'année 2015, l'essentiel des spécimens ayant fait l'objet de transaction au Bénin sont : *Python regius*, *Varanus exanthematicus*, *Varanus niloticus*, *Chamaeleo senegalensis*, *Chamaeleo gracilis*, *Kinixys belliana*, *Kinixys erosa*, *Kinixys homeana*.

L'essentiel des spécimens ayant fait l'objet de transaction au Bénin sont pour la plupart des espèces de l'annexe II de la convention élevées en ranch par des exploitants des fermes d'élevage agréées par l'Etat. Par ailleurs, quelques cas d'exportation de trophées et des cas de réexportation de spécimens provenant des pays limitrophes sont également à signaler.

En dehors de *Geochelone sulcata* (Captive-bred) dont les quotas sont épuisés (100%) et des *Varanus exanthematicus* (ranchés) dont le quota est à 86,2%, dans l'ensemble les quotas d'exportation de la majorité des espèces pré-citées sont loin d'être épuisés (23,11%). Il faut noter cette année, une grande partie des permis de 2014 ont fait l'objet de changement d'adresse ou de renouvellement. De même, *Chamaeleo gracilis* et *Kinixys homeana* ont été interdit de transaction au cours de l'année.

En vue de restaurer les habitats dégradés de nombreuses espèces animales dans les forêts sacrées, une mission de lâchées de spécimens CITES a été effectuée, par l'Inspection Forestière du Zou-Collines en commun accord avec le Service des Politiques et du Suivi des Accords et Conventions, (SPAC) de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN), en collaboration avec l'Association des éleveurs de spécimens sauvages et avec le soutien financier du Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR) au cours de l'année 2015. Ainsi, **665 espèces** ont été lâchées soit **600 Python regius**, **35 Tortues**, **25 Varanus exanthematicus**, **5 Geckos sauvages**.

Le Bénin a exporté au cours de l'année 2015 un total de **15 812** spécimens toutes espèces confondues, sur un total de **68 420** spécimens accordés au titre de l'année 2015 ; soit 23,11%.

Concernant la réexportation, le principal pays d'origine des espèces réexportées est le Mali. Les espèces ayant fait l'objet de réexportation sont le *Geochelone sulcata*, *Pandinus Imperator* et *l'Uromatyx Geyri*.

Le classement des pays importateurs des espèces du Bénin place les Etats Unis d'Amérique en première position avec 82,47% des espèces exportées, suivis du Japon et de l'Angleterre pour un taux de 4,16% et 4,13% respectivement. Les autres pays qui suivent sont : Canada, Ghana, Oman, Thaïlande et Coré du Sud. La Côte d'Ivoire et la Suisse ont importé un nombre insignifiant du Bénin.

S'agissant de la gestion des permis de petites chasses, la DGFRN a délivré **deux (02) permis** en 2015 à des Nationaux pour un montant total de **60 000 F CFA**. Aucun permis n'a été délivré à des étrangers.

III. Bilan des recettes forestières.

Au titre de l'année 2015, le total des recettes issues des activités forestières de la DGFRN et des IFs et versées au Trésor Public est de **1 814 355 361 F CFA** dont **1 096 801 896 FCFA de recettes issues de la gestion des contentieux. Les recettes forestières en 2014 étaient de 2 981 249 155 F CFA.** Ainsi, on remarque une nette baisse de 39,14 % de recettes par rapport à 2014. Les données relatives aux types de recettes par département sont synthétisées dans le tableau 9.

Après l'analyse du tableau 12, on remarque que l'Inspection Forestière du Zou et des Collines vient en tête avec 32,23 % des recettes totales. Ensuite, viennent les Ifs Borgou/Alibori, Atacora/Donga, la DGFRN, les IFs Ouémé/Plateau, Atlantique/Littoral et Mono/Couffo, dont les contributions sont de 22,73%, 21,88%, 12,29%, 10,22%, 0,55% et 0,1% respectivement.

Tableau 12 : Récapitulatif des recettes de la DGFRN en 2015

	Atacora/ Donga	Atlantique/ Littoral	Borgou/ Alibori	Mono/ Couffo	Ouémé/ Plateau	Zou/ Collines	DGFRN	Recettes totales Versées au trésor
Bois d'œuvre	10666377	00	6823905	1043280	1498791	6979734	00	27012087
Bois de service	00	00	00	00	00	152170	00	152170
MRB	00	00	00	00	00	14247110	00	14247110
Bois de feu	00	3079371	00	00	4440772	79000	00	7599143
Charbon de bois	16238250	756000	6442000	550620	119482650	322190860	00	465660380
Recettes sur Contentieux/ Vente de produits saisis	370013000	6142360	399196000	375400	59896000	241092216	20086920	1096801896
Exportation de bois (Taxes et redevances sur exportation)	00	00	00	00	00	00	200 450 775	200450775
Permis de chasse (Taxes sur la délivrance de Permis de petite chasse	00	00	00	00	00	00	60 000	60000
Permis CITES	00	00	00	00	00	00	2 371800	2371800
Total	396917627	9 977 731	412461905	1969300	185 318 213	584 741 090	222 969 495	1 814 355 361
Taux de contribution en %	21,88	0,55	22,73	0,10	10,22	32,23	12,29	100

La figure 5 présente les statistiques comparatives des recettes faites en 2014 et 2015. L'analyse du graphique montre qu'à part la DGFRN où les recettes ont chuté considérablement à cause de la suspension des mesures spéciales au niveau de la Direction, les recettes ont augmenté par rapport à l'année 2014 au niveau des Ifs.

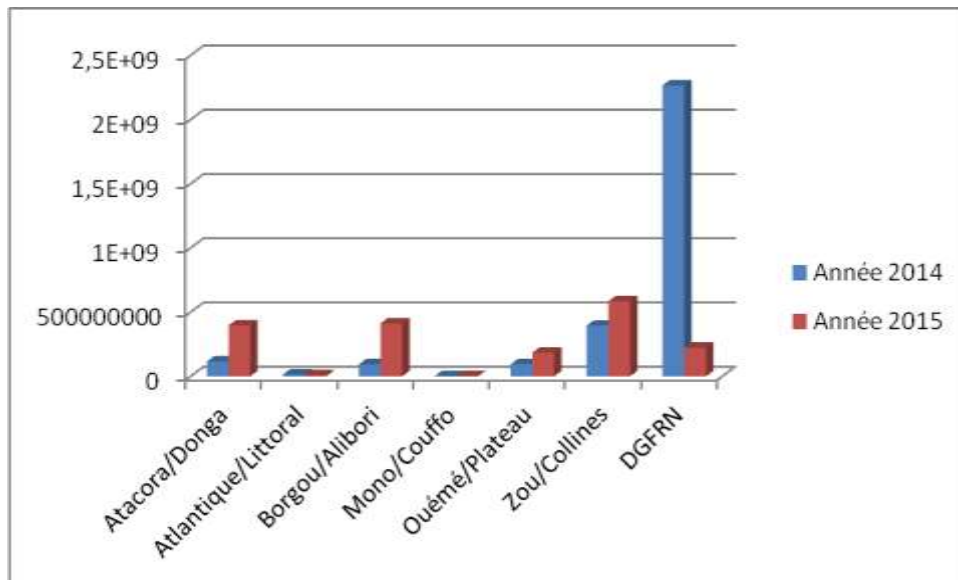


Figure 7: Statistiques comparatives des recettes forestières des IFs entre 2014 et 2015

IV. Bilan des projets et programmes de la DGFRN en 2015.

La Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles a été essentiellement appuyé en 2015 par sept (07) projets et programmes sous tutelle dans le cadre du PNGDRN à savoir :

- Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains – Financement Additionnel (PGFTR-FA) ;
- Projet 10 Millions d'Âmes, 10 millions d'Arbres (10MAA) ;
- Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production d'une Cartographie de base numérique (PAPDFGC) ;
- Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Secteur Forestier (PARCSF) ;
- Projet mise en place d'un Système national d'Information et de Gestion des Statistiques Forestières du Bénin (SIGSTATFOR).
- Projet Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono (PRBTDM)
- Projet Mangrove.

Selon le cadrage macro-économique du MECGCCRPRNF, le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN) a reçu pour le compte de son Programme d'Investissement Public (PIP) au profit des Projets/Programmes, au titre de

l'année 2015, une dotation de **sept milliards, deux-cent soixante-onze millions, trois cents cinquante et quatre mille (7 271 354 000) FCFA**.

La figure 8 présente les taux d'exécution physique, d'engagement et d'ordonnancement en 2015, au niveau des projets et programmes du PNGDRN. L'analyse du graphique montre que tous les projets et programmes ont pu franchir la barre de 50 % d'exécution physique, sauf le Projet Mangrove qui a été exécuté physiquement à 45,54 % . Le taux d'engagement minimum est 60,25 % et correspond à celui du projet Mangrove ; le taux maximum engagé est 98,72 % et correspond à celui du PRBTDM. Quand aux taux d'ordonnancement, ils varient entre 39,04 % et 94,61 %. Ces extrêmes correspondent respectivement aux projets SIGSTATFOR et PRBTDM.

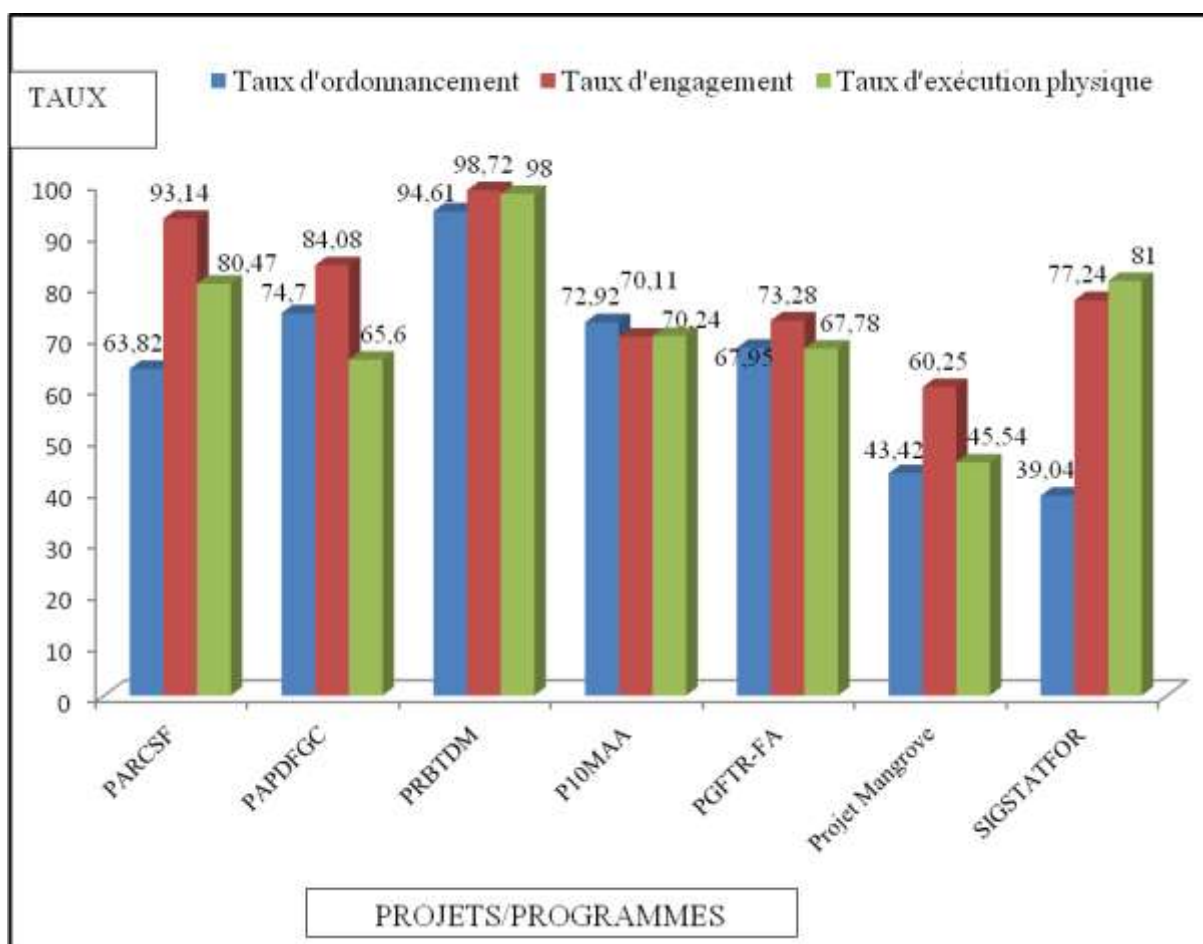


Figure 8 : Comparaison des taux d'exécution physique, d'engagement et d'ordonnancement en 2015, au niveau des projets et programmes du PNGDRN.

Conclusion et recommandations

Le secteur forestier génère annuellement une grande quantité de données et d'informations sur la gestion des ressources naturelles. Le présent rapport a présenté les réalisations globales au niveau des différentes structures de la DGFRN. Les informations spécifiques et détaillées sont décrites dans les rapports de chaque structures et projet/programme sous tutelle. Les différentes réalisations des Projets et programmes et les taux d'exécution physique et financière respectifs témoignent des efforts accomplis au cours de cette année par le secteur forestier.

Néanmoins, plusieurs défis majeurs restent à relever pour améliorer davantage les performances au sein du secteur. Il s'agit de :

- poursuivre le processus d'élaboration et de mise en œuvre des Plans d'Aménagement ;
- équiper les CTAF afin de renforcer leur fonctionnement ;
- améliorer le système de collecte de données sur les feux de végétation et l'organisation des campagnes nationales d'allumage des feux précoces ;
- réglementer l'exportation des PFNL ;
- équiper en matériel, infrastructures et en personnel, les brigades forestières surtout celles du port, de l'aéroport et de la gare ferroviaire,
- rendre opérationnelle le PNGDRN en le dotant d'un cadre institutionnel fonctionnel.

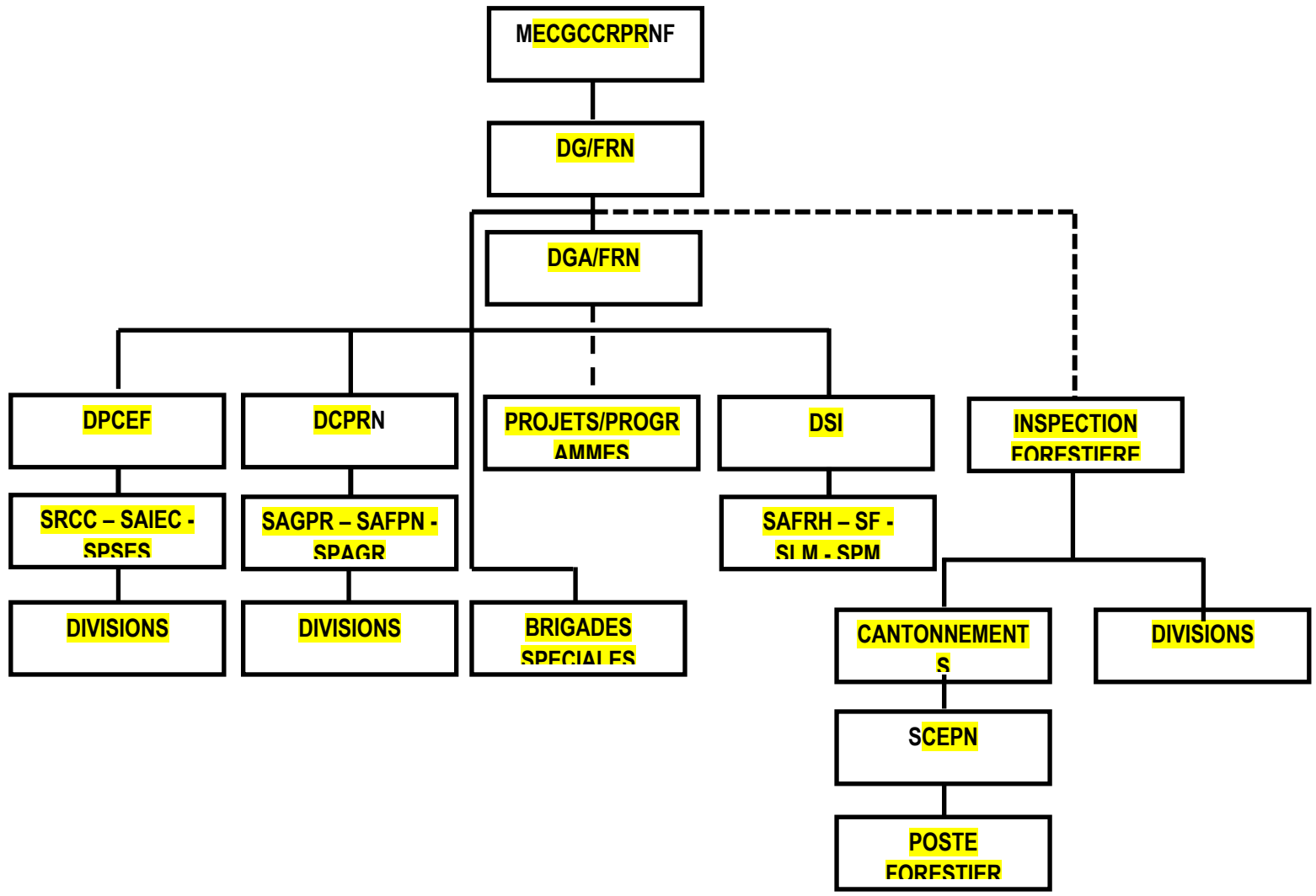
ANNEXES

Annexe 1: Organigramme de la DGFRN en 2014

Légende

Lien hiérarchique : —————

Lien fonctionnel :



Annexe 2 : Répartition du personnel dans les différentes structures pour le compte de l'année 2015

Structures	Officiers						Sous-officiers								Personnel forestier			Personnel civil			Totaux		
	OIEFC		OITEFC		Total		SOCEF		SOCAEF		SOGF		Total										
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	T	H	F	T	H	F	T
DGFRN	21	01	10	02	31	03	09	01	00	00	12	00	21	01	52	04	56	29	15	44	81	19	100
Atacora-Donga	07	00	05	00	12	00	25	01	00	00	34	00	59	01	71	01	72	05	00	05	76	01	77
Atlantique-Littoral	09	02	02	01	11	03	25	01	06	00	21	03	52	04	63	07	70	01	01	02	64	08	72
Borgou-Alibori	13	00	05	01	18	01	45	00	00	00	30	00	75	00	93	01	94	04	03	07	97	04	101
Mono-Couffo	02	00	01	00	03	00	12	00	00	00	22	01	34	01	37	01	38	03	00	03	40	01	41
Ouémé-Plateau	07	01	02	01	09	02	22	00	00	00	24	01	46	01	55	03	58	01	01	02	56	04	60
Zou-Collines	07	00	04	00	11	00	54	03	03	00	57	08	114	11	125	11	136	07	01	08	132	12	144
CERF	02	00	00	00	02	00	01	00	00	00	00	00	00	00	02	00	02	30	03	33	33	03	36
CENAGREF	05	01	00	00	05	01	02	00	00	00	03	00	05	00	10	01	11	87	04	91	97	05	102
CENATEL	02	00	00	00	02	00	00	00	00	00	00	00	00	00	02	00	02	16	02	18	18	02	20
ONAB	06	00	03	01	09	01	09	00	00	00	04	01	13	01	22	02	24	124	26	150	146	28	174
Total	81	05	32	06	113	11	204	06	09	00	207	14	419	20	532	31	563	307	56	363	840	87	927

Annexe 3 : Dotations et Bilan des structures du PNGDRN en 2015

Structures du PNGDRN	TEP (%)	Source de finan.	Dotations (millions)	Engagements		Ordonnancements	
				Montant (millions)	Taux (%)	Montant ord. (millions)	Taux (%)
DGFRN ET STRUCTURES AUTONOMES DU PNGDRN							
DGFRN	68,3	<i>BN</i>	6	2	33,33	2	33,33
ONAB	79,12	<i>ONAB</i>	5384,44	3119,66	57,94	3098,33	57,54
CENAGREF	43,48	<i>BN</i>	270	320	118,52	320	118,52
		<i>FP</i>	335,664	177,29	52,82	177,29	52,82
CENATEL	74,13	<i>BN</i>	110	110	100	100	100
		<i>FP</i>	103	5,122	4,97	5,122	4,97
CERF	81,6	<i>BN</i>	90	90	100	90	100

Structures du PNGDRN	TEP (%)	Source de finan.	Dotations (millions)	Engagements		Ordonnancements	
				Montant (millions)	Taux (%)	Montant ord. (millions)	Taux (%)
PROGRAMMES ET PROJETS DU PNGDRN							
PGFTR	67,78	<i>BN</i>	500	365,44	73,09	232,294	46,46
		<i>RE</i>	2000	1466,48	73,32	1466,48	73,32
P10 MAA	70,24	<i>BN</i>	1350	946,485	70,11	984,42	72,92
PRBTDM	98	<i>BN</i>	50	39	68	3,59	7,18
		<i>RE</i>	812,5	812,5	100	812,5	100
PAPDFGC	65,60	<i>BN</i>	74,057	40,04	54,07	6	8,10
		<i>RE</i>	1074,057	925,27	86,15	851,64	79,29

Structures du PNGDRN	TEP (%)	Source de finan.	Dotations (millions)	Engagements		Ordonnancements	
				Montant (millions)	Taux (%)	Montant ord. (millions)	Taux (%)
PROGRAMMES ET PROJETS DU PNGDRN							
SIGSTATFOR	81	BN	60	40	66,67	0	0
		RE	44,74	40,9	91,5	40,9	91,5
		RE	791	471,43	66,75	471,43	66,75